



Commission consultative paritaire centrale AEFÉ

22 mai 2025

Déclaration liminaire SNES-FSU et SNEP-FSU

Les commissaires paritaires de la FSU s'apprêtent, comme à chaque CCPC, à siéger pour porter la parole et **défendre les droits des agents qui ont pu saisir cette instance**. Ils le font, cette fois-ci particulièrement, dans des conditions difficiles : le nombre de dossiers qui sont à l'ordre du jour et le nombre de pièces jointes pour chaque dossier dont il faut tenir compte pour que l'avis soit valable, laissent présager **un temps d'étude en instance trop court** pour chacun d'entre eux, au détriment des droits des agents.

La FSU déplore, une fois de plus, le nombre élevé d'avis défavorables, parfois plusieurs pour un même établissement, ce qui instaure **une forme d'insécurité et de pression à laquelle l'AEFE doit mettre un terme**. Ainsi, certains dossiers, et nous aurons l'occasion de défendre ce point de vue, n'auraient même pas dû être mis à l'ordre du jour de l'instance. **La FSU en appelle à la Direction de l'AEFE afin qu'elle fasse respecter le cadre réglementaire.**

Qui plus est, **le nouveau calendrier de recrutement des personnels détachés** d'enseignement, d'éducation ou d'administration pour 2026 fait que certaines décisions de non-renouvellement de contrat seront prises plus d'un an avant leur effet. Cela risque de générer un climat délétère sur la dernière année.

En somme, **les personnels devraient avoir droit à un traitement équitable et serein de leur dossier et de leur carrière.**